

Département du Cantal

PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DES DÉCHETS

Projet de
Programme d'actions
2010-2014

et

évaluations financières

Propositions établies par
le « groupe départemental d'initiatives pour la prévention des déchets »
rassemblant des représentants
du Conseil Général du Cantal, de la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac,
du Syndicat des Cramades, du SIETOM de Drugeac,
des Chambres d'agriculture, de Métiers et de Commerce et d'Industrie
de l'Union Départementale des Associations Familiales et de l'ADEME Auvergne,
sous la coordination du CPIE de Haute Auvergne

octobre 2010 / Vbis

Objectifs

Afin d'orienter au mieux les actions de prévention et d'évaluer leur efficacité, un état initial de la situation de chacun des principaux gisements d'évitement, de réduction ou de détournement des déchets a été établi lors de la première année de contractualisation avec l'ADEME.

Au regard des informations qui ont été rassemblées, notamment grâce à la rencontre avec les EPCI chargées de la collecte et du traitement des déchets, il apparaît que certains gisements n'ont pas pu être précisément établis. L'objectif est donc d'affiner ce premier état des lieux et également de mieux connaître l'état des comportements actuels de la population au regard de la prévention des déchets, pour mieux évaluer l'impact du plan départemental de prévention des déchets.

Ce travail contribuera également à actualiser et préciser l'état des lieux qui sera nécessaire à une prochaine révision obligatoire du Plan départemental d'élimination et de gestion des déchets afin d'y intégrer les objectifs de l'article 41 de la Loi Grenelle 1 et de définir les actions nécessaires pour les atteindre, dès lors que la Loi sera votée.

Moyens

- Réalisation d'une caractérisation des ordures ménagères résiduelles de type MODECOM, adapté à la prévention, à reconduire éventuellement en fin d'accord cadre, pour évaluer l'impact des actions mises en œuvre sur le territoire.
- Réalisation d'un sondage d'opinion sur la connaissance et la pratique de la prévention des déchets, à renouveler en fin d'accord cadre.

Sur ces bases, les objectifs de prévention par gisement définis par territoire et pour l'ensemble du Département pourront être précisés. Des critères d'évaluation seront également définis afin d'en apprécier le suivi et les résultats.

Maîtrise d'ouvrage	Conseil Général
Partenariat	EPCI, Chambres consulaires, éco-organismes agréés, ADEME...
Échéancier	2010
Coût de l'opération	Pm (voir Axe 6 -1) 70 000 € (Modecom) + prestation sondage d'opinion

Objectifs :

La prévention des déchets se concrétise essentiellement par la mise en oeuvre de gestes quotidiens qui doivent être simples à réaliser pour être accessibles au plus grand nombre.

En appui à des actions de sensibilisation et de communication visant la responsabilisation des ménages et autres producteurs de déchets ainsi que la création d'une dynamique de prévention (cf axe 4), il convient de proposer des outils simples ciblant les principaux gisements d'évitement.

Moyens :

3 gisements seront particulièrement visés

1. Les déchets fermentescibles des ménages

Ils représentent 29% du poids moyen des poubelles et la fraction la plus problématique à traiter en centre de stockage (production de gaz inflammable et de lixiviat, odeurs...). Le caractère rural du département et l'habitat pavillonnaire majoritaire sont un atout pour développer le compostage individuel de ces déchets en vue de la valorisation de la matière organique pour enrichir les sols.

→ Accompagner le développement du compostage domestique

Déjà plusieurs communautés de Communes ont engagé un programme d'équipements en composteurs individuels. Il convient de tirer un premier bilan de ces opérations, à l'image du suivi assuré par la CABA, et de favoriser une généralisation des pratiques de compostage.

La mise à disposition, à prix très réduit, de composteurs est un moyen à privilégier. Néanmoins, un bon compostage peut tout aussi bien (voire plus facilement) être réalisé en tas, sans équipement spécifique, ainsi qu'il est encore traditionnellement réalisé en milieu rural ou périurbain dans le Cantal.

Il importe par contre d'accompagner les volontaires dans leur pratique. Plusieurs moyens peuvent être mobilisés à cet effet :

- édition et diffusion d'un guide pratique du compostage
- Conseil et appui technique par des agents spécialistes du compostage ayant reçu une formation spécifique ;
- Formation de personnes relais ou « maîtres composteurs » bénévoles, chargé de la diffusion de la pratique dans leur entourage.

Dans les secteurs d'habitat vertical, des expériences de mise à disposition et de suivi de lombricomposteurs pourront être soutenues. De même, pourront être envisagées des opérations collectives à l'échelle de résidences, lotissements ou d'établissements disposant à la fois d'espaces verts et de déchets de cuisine (établissements scolaires, maisons de retraites...).

Maîtrise d'ouvrage	<i>Département : guide du compostage / formation spécialistes et maîtres composteurs</i>				
	<i>EPCI : équipement et accompagnement technique</i>				
Partenariat	EPCI, ADEME, associations				
Échéancier	2010- 2014				
Coût de l'opération	1 / guide du compostage 10 000 exemplaires		10 000 €		
	2/ composteurs et bio-seaux (1000 par an pendant 4 ans) x 70 €		280000 €		
	3/ animation générale / formation / suivi et évaluation		pm (axe 6.1)		
Plan de financement prévisionnel	Action	Guide compostage		Composteurs et seaux	
	financeur	Taux	Montant	Taux	Montant
	Département	50%	5 000 €	16,66%	46666 €
	ADEME	50%	5 000 €	16,66%	46666 €
	EPCI			33,33%	93333 €
particuliers			33,33%	93333 €	

2. Les imprimés de publicités, journaux gratuits ou autres courriers non adressés

Ils sont de plus en plus nombreux à remplir les boîtes aux lettres (en moyenne 35 kg par foyer par an) et sont souvent jetés sans même être consultés.

La collecte et l'élimination de ces imprimés constituent une lourde charge pour l'environnement et pour la collectivité (bien que depuis 2005, les producteurs doivent y contribuer financièrement : taxe COUNA).

Ils ne constituent pas une fatalité. Dans la plupart des cas, ces informations publicitaires sont accessibles en ligne sur les sites Internet des grandes enseignes ou peuvent être retirées dans les magasins.

→ favoriser le développement du dispositif STOP-PUB dans le département

Cette action sera initiée en concertation avec les acteurs économiques et les diffuseurs spécialisés. Elle se traduira par la création d'un autocollant « STOP-PUB » spécifique au Cantal (intégrant la cartouche « Cantal Auvergne ») destiné à être apposé sur les boîtes aux lettres des foyers qui ne désirent plus recevoir les imprimés non adressés, afin d'indiquer aux distributeurs leur refus de recevoir ces imprimés.

L'information du grand public sera ensuite assurée par le Département et par les collectivités locales via une affiche spécifique et les journaux ou bulletins municipaux, ou leurs sites internet.

La diffusion de l'autocollant sera assurée via le Département et/ ou les EPCI, par dépôt et retrait en mairies.

Les organismes (associations, chambres consulaires, EPCI...) impliqués dans la démarche de prévention seront également dépositaires.

L'autocollant ne fera donc pas l'objet d'une distribution systématique, mais sera diffusé à la demande des particuliers.

L'autocollant mentionnera le souhait de continuer à recevoir l'information des collectivités. Les collectivités pourront s'assurer auprès des distributeurs (La Poste et / ou diffuseurs privés) du maintien de cette distribution dans tous les foyers.

Maîtrise d'ouvrage	Département : Edition de l'autocollant et de l'affiche EPCI, communes et partenaires : diffusion	
Partenariat	EPCI, communes, ADEME, associations	
Échéancier	2012	
Coût de l'opération	1 / autocollant (30 000 ex) + affiche (500 ex) 2/ diffusion/ suivi et évaluation	6 000 € pm (axe 6)

Plan de financement prévisionnel	Action	Autocollant Stop-pub	
	financeur	Taux	Montant
	Département	50%	3 000 €
	ADEME	50%	3 000 €

3. Les sacs de caisse

Bien que la plupart des grandes surfaces aient supprimé les sacs de caisse et proposent des sacs réutilisables, beaucoup de moyennes et petites surfaces ainsi que les petits commerçants continuent à en distribuer. Jetés dans la nature, ces sacs très durables participent à une forte pollution visuelle et perturbent le milieu naturel.

→ **Créer ou conforter un système de sacs réutilisable pour les courses**

Il s'agirait en premier lieu, en concertation avec le CCI et les associations de commerçants de faire le point sur les différentes actions ou initiatives déjà engagées et d'évaluer les conditions d'adhésion des professionnels à un système départemental de sac réutilisable, ou du moins à une limitation de la diffusion des sacs plastiques jetables.

En fonction des résultats de cette concertation, il pourrait être étudié la création et la diffusion de sacs réutilisables « cantaliens » (siglés Cantal Auvergne + logo campagne ADEME) sous des formes à préciser : cabas de grande contenance (destiné aux courses dans les grandes surfaces) et/ou sac de plus petite contenance (en plastique recyclé ou en tissu).

Dans tous les cas, le dispositif retenu sera formalisé sous la forme d'une charte à laquelle les commerçants seront invités à adhérer. Cette charte sera basée sur les principes suivants : arrêter la diffusion de sacs plastiques jetables, favoriser la mise à disposition de sacs réutilisables ou totalement biodégradables (papier, amidon de maïs...), sensibiliser le public sur les enjeux du dispositif.

L'action fera l'objet d'une large communication avec affiche, diffusion de la liste des commerçants partenaires, logo....

Maîtrise d'ouvrage	Département : Conception / fourniture des sacs EPCI, CCI, associations de commerçants : diffusion		
Partenariat	EPCI, communes, ADEME, associations		
Échéancier	2010- 2011		
Coût de l'opération	1 / sacs cabas réutilisables (50 000 ex) + affiche (500 ex) 2/ diffusion / suivi et évaluation	25 000 €	12500 €/an pm (axe 6)

Plan de financement prévisionnel	Action	sacs réutilisables	
	Financier	Taux	Montant
	Département	30 %	7 500 € - 3750 € /an
	ADEME	30 %	7 500 € - 3750 €/an
	Commerçants / consommateurs	40 %	10 000 € - 5000 €/an

D'autres gestes simples seront également proposés visant notamment à choisir des produits et conditionnement qui génèrent moins de déchets (eau du robinet, piles, recharges, vrac...).

Afin de mieux évaluer l'impact de ces pratiques sur la production globale de déchets, des foyers témoins volontaires en mesureront les effets par des pesées régulières des déchets produits et/ou épargnés.

Cette action sera conduite en concertation avec les EPCI et les associations familiales, sur la base d'un protocole départemental permettant les comparaisons entre territoires et une synthèse départementale.

Une formation et un suivi particulier seront apportés à ces foyers témoins par la mission départementale. Ils pourront également constituer un réseau de personnes relais et ressources sur les pratiques de prévention et faire l'objet d'une communication particulière, dans un objectif de diffusion des résultats et d'exemplarité.

Objectifs :

Les administrations et collectivités doivent mieux intégrer les préoccupations environnementales dans leur fonctionnement et montrer l'exemple en mettant en place une gestion soucieuse de l'environnement dans un objectif de développement durable.

Elles sont notamment de gros producteurs de déchets assimilés à des déchets ménagers (papiers, cartons, déchets dangereux, déchets organiques ...) dont les gisements peuvent pour une très large part, être réduits ou détournés des filières classiques d'élimination.

Elles ont ainsi un rôle majeur et exemplaire à développer dans un plan global de prévention (économie de papier, utilisation de papier recyclé, tri sélectif, achats éco-responsables,...). Ce rôle été clairement affirmé et mis en avant dans le PDEDMA (point 7.1.1.1)

Par ailleurs le nombre important des agents de ces administrations constitue un atout pour que les pratiques de prévention développées dans le cadre professionnel soient reproduites dans le cadre familial.

L'objectif de l'action est d'initier et d'accompagner les services dans la mise en œuvre de programmes de prévention des déchets. Les services du Conseil Général seront évidemment sollicités en premier lieu.

Moyens :

- ⇒ **Développer un programme d'éco-exemplarité des services du Conseil Général (Agenda 21)**
- ⇒ **Favoriser l'élaboration de programmes de prévention au sein des administrations**
 - Information et appel à participation de l'ensemble des responsables des administrations d'État, des services des collectivités et autres établissements administratifs.
 - Création d'un groupe de travail interservices volontaires et définition d'un programme de travail.
 - Diagnostics des déchets produits dans chaque administration et recensement des actions préventives déjà initiées.
 - Mise en place d'actions de sensibilisation à l'attention de l'ensemble des agents et organisation de modules de formation sur la base de supports proposés par l'ADEME « Mieux gérer les déchets interne des administrations », « Achats responsables » à l'attention des agents relais volontaires...
 - Définition d'objectifs opérationnels et des projets de prévention des déchets. Mise en œuvre et suivi.

En outre, les collectivités ou autres maîtres d'ouvrage de bâtiments ou de travaux publics seront invités à mieux prendre en considération la gestion de déchets dans leurs programmes, en favorisant l'usage de matériaux de réutilisation (déchets bâtiments concassés en fondations routières...), ou en exigeant des collectes et traitements optimisés des déchets de chantiers.

Maîtrise d'ouvrage	1/ Département : animation groupe de travail / organisation des formations 2/ Chaque administration : conception d'un programme de prévention et mise en œuvre :: diffusion
Partenariat	ADEME, organisations syndicales (CTP)
Échéancier	sur 5 ans 2010- 2014
Coût de l'opération	1 / animation / formation pm (axe 6) + ADEME 2/ conception et mise en œuvre des programmes de prévention à préciser

Objectifs :

Le principal acteur et pivot d'un plan de prévention des déchets est le citoyen consommateur à la fois producteur, usager et contribuable du service public de l'élimination des déchets.

Il est donc essentiel qu'il prenne conscience de ses rôles et puisse exercer sa responsabilité en faisant lui-même des choix en toute connaissance des causes et des effets.

A cette fin, le volet communication du plan de prévention a une importance fondamentale. Il doit se structurer dans le cadre d'un très large partenariat et s'appuyer sur des messages simples, concrets visant à susciter l'adhésion et l'évolution des comportements des citoyens consommateurs.

Pour des raisons d'efficacité et de synergie, on évitera la multiplication de plans locaux de communication souvent disparates ou redondants¹, pour concentrer les efforts sur un programme cohérent et coordonné à l'échelle départementale. Ce plan de communication sera relayé localement, voire enrichi, par les collectivités et également par les associations de consommateurs et de protection de l'environnement, les conseils de quartiers ou les associations de commerçants.

Pour les mêmes raisons, le champ de la communication ne se limitera pas à la réduction des déchets et s'étendra également au tri des déchets recyclables dont les performances dans le Cantal, mesurées par éco-emballages, apparaissent médiocres (25 % à 30% plus faible que la moyenne nationale des zones semi-rurales). Sensibiliser au tri des déchets ou à leur prévention, c'est la même thématique, le même public et la recherche d'un même déclencheur dans l'évolution des comportements.

Moyens :

Déjà, plusieurs Départements ou collectivités ont engagé des programmes de communication sur le thème de la prévention. L'ADEME diffuse également de nombreux documents de sensibilisation. Il convient de recenser ces outils de communication et d'information existants (grand public, scolaires, élus...) susceptibles de pouvoir être valorisés (documents non liés à un contexte local donné potentiellement utilisables partout) et / ou pouvant servir de référence reproductible ou adaptable ;

Parallèlement, un référentiel global identifiant (charte graphique, logo, slogan...) sera créé.

Sur ces bases, un plan de communication déclinera des campagnes et supports sous différentes formes (guide, fiches conseil, exposition, affiches, film...).

Il ciblera :

→ Les élus et personnels des collectivités

La réussite d'un programme local de prévention passe d'abord par une appropriation des enjeux et l'expression d'une dynamique par les élus locaux, responsables et organisateurs des services de gestion des déchets.

Ils constituent notamment un vecteur essentiel de communication en matière de prévention des déchets, à travers leurs contacts fréquents avec la population.

Ce rôle peut être élargi aux personnels des collectivités.

¹ La mise en place de la collecte sélective des déchets recyclables dans le Cantal s'est accompagnée de programmes de communication divers et souvent distincts pour chaque EPCI. Ceci s'est traduit par une multiplication de documents et d'actions de sensibilisation largement financées, dont l'efficacité ne transparaît pas dans les performances du tri...

Il s'agirait de leur délivrer une information/formation adaptée, leur permettant d'assurer cette fonction de communication et de la manière la plus efficace, en intégrant notamment les démarches de prévention dans l'exercice de leur mandat ou service public.

Une attention particulière sera portée aux élus responsables de la mise en oeuvre d'un programme de prévention des déchets ou personnels animateurs des programmes de prévention. Une formation en deux modules proposée par l'ADEME pourrait être rapidement organisée dans le Département à leur attention.

Des informations ou formations adaptées pourraient également être spécifiquement proposées aux élus ou personnels des établissements consulaires ou des structures associatives de consommateurs ou de commerçants, qui peuvent également développer cette fonction de relais d'information et de sensibilisation.

Maîtrise d'ouvrage	Département + ADEME:
Partenariat	EPCI , ADEME, Eco-emballages, association des Maires, établissements consulaires associations,....
Échéancier	2010- 2014
Coût de l'opération	Formations ADEME animation générale / formation / suivi et évaluation pm (axe 6.1)

→ Le grand public

Le grand public est déjà sensibilisé aux pratiques de tri des déchets, mais a encore peu conscience des enjeux de la prévention et peu d'information sur les moyens d'actions.

Plusieurs moyens pourront être utilisés à cette fin :

- communication dans les médias (presse, radios locales, journaux des collectivités, campagnes d'affichage...),
- organisation de séances d'information sur l'ensemble du territoire départemental (en partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement (CPIE) et les associations familiales (UDAF...),
- création d'un site Internet sur le thème, intégré ou en lien avec les sites existants (Conseil Général, collectivités locales, CPIE, réseau associatif...)².

Sur la base d'un plan de communication coordonné à l'échelle départementale et d'un référentiel de base (charte graphique, bases de documents communs...) les collectivités déclineront les actions de communication en les adaptant le cas échéant au contexte local (logos, pages personnalisées...). Elles pourront également initier ou participer à des événements locaux en fonction des opportunités (semaine de la réduction des déchets, semaine du développement durable...) et / ou des volontés et des démarches mises en oeuvre localement (type Agendas 21...) : conférences / débats, cafés - science, ateliers de la prévention, animations (supermarchés...).

Le partenariat avec les associations familiales, de consommateurs ou de défense de l'environnement sera systématiquement recherché.

Maîtrise d'ouvrage	Département : réalisation du plan et des supports de communication / outils pédagogiques EPCI : éditions et diffusion
Partenariat	EPCI, ADEME, Eco-emballages, CPIE, associations,....
Échéancier	2010- 2014
Coût de l'opération	1/ élaboration d'un référentiel de base + plan communication 10 000 € / 2010 2 / conception d'outils de communication grand public 30 000 € / 2011-2012 3/ édition docs de communication grand public 100 000 € (20 000 €/an) 4/ animation générale / formation / suivi et évaluation pm (axe 6)

² Plusieurs Départements ont notamment développé des pages prévention des déchets dans leurs sites Internet (Isère, Charente, Saône-et-Loire, Gironde...) ou créé des sites dédiés : celui du Conseil Général des Landes est sans doute le plus abouti (<http://www.preventiondechets40.net/>)

Plan de financement prévisionnel	Action	Élaboration plan / supports de communication		Édition/ diffusion	
	Financier	Taux	Montant	Taux	Montant sur 5 ans
	Département	50%	20 000 €	25%	25 000 €
	ADEME	50%	20 000 €	25%	25 000 €
	Eco-emballages / Région			20%	20 000 €
	EPCI			30%	30 000 €

→ Les publics scolaire et parascolaire

Les jeunes constituent un public particulièrement ouvert à la défense de l'environnement ainsi que les citoyens de demain.

Des moyens seront recherchés pour initier et aider à la mise en place de projets pédagogiques sur le thème de la prévention des déchets (dans le cadre de démarches type Agenda 21 scolaire, projet d'école) par le biais

- d'une campagne d'information auprès des établissements scolaires ;
- d'une offre d'animation d'éducation à l'environnement ou de soutien pédagogique auprès des enseignants (CPIE) ;
- de la création ou la diffusion d'outils pédagogiques adaptés ;
- de l'organisation de concours (affiches...)

Ces actions seront suivies et parrainées par le Conseil Général des Jeunes.

Maîtrise d'ouvrage	<i>Département : conception et diffusion d'outils pédagogiques</i> <i>CPIE : animations et sensibilisations</i>				
Partenariat	EPCI , ADEME, Eco-emballages, Education Nationale, CPIE, associations,....				
Échéancier	2010 2014				
Coût de l'opération	1/ conception et diffusion d'outils pédagogiques / éducation jeunes 25 000 € 2 / appuis aux enseignants et animations pédagogiques 50 000 € (10 000 € /an)				
Plan de financement prévisionnel sur 5 ans	Action	Outils pédagogiques		Animations	
	financier	Taux	Montant	Taux	Montant
	Département	50%	12 500 €	25 %	12 500 €
	ADEME	50%	12 500 €	25 %	12 500 €
	CPIE			10 %	5 000 €
	EPCI			40 %	20 000 €

Objectifs :

Les producteurs de déchets (ménages et professionnels) et les collectivités n'ont pas toujours une bonne connaissance de la dangerosité des déchets produits, des intervenants et des équipements et services existants en matière de collecte et de gestion ainsi que des modalités de fonctionnement de ces services. En conséquence, ils ne sollicitent pas ces services à la hauteur des prestations proposées et abandonnent souvent les déchets par des voies inadaptées.

De plus, beaucoup d'objets délaissés et abandonnés au tant que déchets conservent une valeur d'usage (vêtements, appareils ménagers...) et pourraient être réutilisés ou réparés pour trouver une nouvelle vie, sous réserve de services adaptés de récupération ou de réparation à l'image de l'expérience des « recycleries » et « ressourceries » initiée dans le Nord de la France.

Par ailleurs, près de 10 ans après le démarrage dans le Département de la collecte sélective des déchets recyclables (points verts, porte à porte) et de la création d'un réseau de déchetteries, Il apparaît souhaitable de réaliser une évaluation de ces services et d'envisager, en cas de besoin, des voies d'optimisation et de complément.

Afin de prévenir, détourner ou traiter de la manière la plus adaptée, des déchets qui aujourd'hui ne suivent pas la voie optimale adaptée à leur nature ou leur dangerosité, cet axe visera donc, d'une manière complémentaire :

- 1/ une meilleure appréciation du déchet par son producteur ;
- 2/ une meilleure connaissance et évaluation des solutions spécifiques de traitement ;
- 3/ un complément ou une adaptation de l'offre locale de services permettant de prévenir l'abandon en centre de stockage du déchet susceptible d'une valorisation ou de favoriser un traitement adapté à sa dangerosité.

Moyens :

Plusieurs volets complémentaires pourraient être envisagés :

→ **Réaliser un répertoire des solutions et services locaux de gestion des déchets**

Ce répertoire présenterait, par entrée sur la nature du déchet (A comme accumulateur, amiante, ampoule électrique, ... ; B comme bois traité, boue d'épuration...) :

- 1/ les problèmes et risques liés à chaque déchet ;
- 2/ les solutions éventuelles de prévention ou de traitement autonome ;
- 3/ les offres et filières locales (et le cas échéant régionales), publiques et privées, des services de collecte et de traitement.

Ce guide serait diffusé et actualisé régulièrement, notamment sur internet. Un partenariat pourrait être envisagé avec les chambres consulaires pour sa conception et son édition. Le Conseil Régional sera également sollicité au titre de sa compétence du Plan régional d'élimination des déchets dangereux

Maîtrise d'ouvrage	Département + Interconsulaire ?	
Partenariat	EPCI , ADEME, Région, éco-organismes agréés, professionnels des déchets, associations,....	
Échéancier	2010- 2011	
Coût de l'opération	Maquette édition en ligne et édition papier (1000 ex)	10 000 €
	Mise à jour / suivi et évaluation	pm (axe 6.1)

Plan de financement prévisionnel	Action	Guide répertoire solutions et services	
	financeur	Taux	Montant
	Département	30 %	3 000 €
	ADEME	30 %	3 000 €
	Région Auvergne	20 %	2 000 €
	Interconsulaire	20 %	2 000 €

→ **Susciter et soutenir le développement de recycleries / ressourceries**

Les « ressourceries » ou « recycleries » proposent un service de récupération, de valorisation-réparation et de revente d'objets divers abandonnés par leurs détenteurs d'origine, pour des raisons de panne ou d'inutilité. Elles ont un rôle de collecte, de tri, de nettoyage, de réparation des objets qui peuvent retrouver une valeur d'usage. Ces produits réhabilités sont ensuite proposés à la vente à faible prix, en vue de leur réemploi. Le reste est orienté vers des filières de recyclage adaptées.

Ces établissements, généralement sous statut d'association ou d'entreprise d'insertion, créent de l'emploi et des valeurs en s'adressant généralement aux personnes les plus défavorisées (personnes en difficultés, faibles revenus).

Ils sont fédérés au sein d'un réseau national qui compte une cinquantaine de membres et une organisation de formation. Aucune ressourcerie ou recyclerie n'existe en Auvergne.

Dans le cadre du plan départemental, un appel à projet et un dispositif de soutien technique et financier pourrait être proposé auprès des associations d'insertion en vue de promouvoir des pratiques de réemploi. Des financements particuliers peuvent être mobilisés à cette fin sur le programme FEDER Auvergne 2007-2013 (axe 5 priorité 4 volet 1)

Maîtrise d'ouvrage	Département Entreprise/ association ressourcerie ou recyclerie		
Partenariat	EPCI, ADEME, Associations insertion et consommateurs, professionnels déchets, réseau des ressourceries		
Échéancier	2011- 2013		
Coût de l'opération	Définition Appel à projet mise en œuvre projet		pm (axe 6) 80 000 € (à préciser)

Plan de financement prévisionnel	Action	Développement ressourceries - recycleries	
	financeur	Taux	Montant
	Département	21 %	16 800 €
	ADEME	21 %	16 800 €
	FEDER	38 %	30 400 €
	Autofinancement	20 %	16 000 €

→ **Engager une étude départementale d'évaluation et d'optimisation des services d'accueil des déchets ménagers recyclables ou dangereux**

- Réalisation d'un état des lieux et des besoins (services et territoires).
- Évaluation et propositions d'orientations et de scénarios d'optimisation
- Établissement d'un programme opérationnel et définition des maîtrises d'ouvrage

Les travaux et équipements nécessaires (renforcements des équipements de collecte sélective ou de déchetteries, mise en place de systèmes de bennes mobiles...) seront portés par les EPCI et pourront être soutenus par le Département et l'ADEME dans le cadre du FDMD

Maîtrise d'ouvrage	Département
Partenariat	EPCI , ADEME, Région Auvergne, eco-emballages
Échéancier	2011-2012
Coût de l'opération	Etude diagnostic et d'optimisation 30 000 €

Plan de financement prévisionnel	Action	Etude diagnostic et d'optimisation collecte sélective	
	financeur	Taux	Montant
	Département	40 %	12 000 €
	ADEME	40 %	12 000 €
	Eco-emballages	20 %	6 000 €

Axe 6**Créer ou renforcer des moyens
d'animation et de coordination****Objectifs :**

L'engagement d'une dynamique durable de prévention des déchets nécessite d'abord le développement d'une démarche cohérente et coordonnée de tous les acteurs des déchets vers un objectif commun.

L'élaboration du schéma et la concertation qui s'est développée à cette occasion entre les principales collectivités concernées, les milieux professionnels et associatifs et le Conseil Général, a permis d'initier cette démarche. Il est essentiel que ce collectif d'initiatives puisse se pérenniser, voire s'élargir et développe un rôle de suivi du plan départemental.

Néanmoins, la mise en œuvre du programme d'actions impose en outre des moyens d'animation, de coordination et d'assistance technique.

Moyens :**→ Créer une Mission départementale de prévention**

Cette mission aura une vocation mixte d'animation générale et d'assistance technique à la mise en œuvre du plan. Notamment, elle sera chargée :

- de favoriser une concertation entre l'ensemble des acteurs et leur organisation à une échelle opérationnelle adaptée
- de coordonner l'établissement d'un état initial des gisements de prévention et des objectifs à atteindre (axe 1)
- d'initier et de participer à la conception des outils de prévention et des campagnes de communication (axe 2)
- d'apporter un appui méthodologique et technique aux collectivités et aux administrations pour la définition et la mise en œuvre des programmes de prévention et d'animer un réseau de personnes relais engagés dans la démarche (axe 3)
- d'assurer l'organisation des programmes de formation et de sensibilisation (axe 4)
- d'établir les cahiers des charges des études ou prestations nécessaires (axe 5)
- d'évaluer les actions (aspects quantitatifs et qualitatifs) et de mutualiser les acquis ;
- de produire un rapport annuel rendant compte du bilan des actions entreprises et proposant des réflexions ou propositions d'orientation.

Pour répondre à ces objectifs, il est proposé que le Conseil Général crée un poste de chargé de mission prévention, sans exclusive d'un appui complémentaire par d'autres prestataires, notamment en termes d'actions de sensibilisation (CPIE de Haute Auvergne) ou d'étude (cf axe 4 et 5).

Ce poste serait créé dans un cadre contractuel pour une durée de 5 ans correspondant à la durée du plan (2010- 2014).

Maîtrise d'ouvrage	Département		
Partenariat	EPCI , ADEME, Comité de suivi		
Échéancier	2010- 2014		
Coût de l'opération	Création d'un poste d'animateur chargé de mission prévention Coût global : 45 000 €/an x 5 ans =		225 000 €
Plan de financement prévisionnel	Action	Postes Mission départementale de prévention	
	Financeur	Taux	Montant
	Département	50 %	112 500 €
	ADEME	50 %	112 500 €

→ Favoriser l'établissement de programmes locaux de prévention

Pour sensibiliser et mobiliser les collectivités afin de favoriser leur engagement dans des programmes locaux de prévention des déchets plusieurs moyens seront mis en œuvre :

- Rencontre avec l'ensemble des EPCI responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés
- Réunion de restitution de l'état des lieux, avec présentation par l'ADEME du dispositif de soutien à la mise en œuvre de programmes locaux de prévention
- Organisation de la formation « Prévention des déchets et collectivités » en partenariat avec l'ADEME, pour l'ensemble des EPCI du département, à Aurillac.
- Intervention lors d'assemblées délibérantes, ou autres réunions pour poursuivre la mobilisation des élus et des collectivités, et favoriser des regroupements pour atteindre une échelle adaptée de mise en œuvre (en particulier sur l'ouest Cantal)

L'ADEME proposera un soutien à l'établissement et l'animation de programmes locaux de prévention portés par les collectivités sur la base d'une dotation annuelle de 1,50€ /habitant /an, dans le cadre de conventions d'objectifs particulières avec les EPCI (pas de conditions d'autofinancement minimum ou de cofinancement).

Ce principe imposera probablement un partenariat entre les EPCI pour atteindre une échelle opérationnelle adaptée.

Ce soutien n'impose pas un financement complémentaire du Département pour ces dépenses d'animation.

Le Fonds départemental de Maîtrise des Déchets pourra par contre être mobilisé pour les dépenses d'équipement complémentaires, éventuellement nécessaires, portées par les EPCI.

Dans tous les cas, ce soutien aux équipements sera conditionné à la mise en œuvre d'un programme global et cohérent avec le plan départemental, prenant notamment en considération les propositions issues de l'étude d'évaluation et d'optimisation des services d'accueil des déchets pour le territoire concerné.

Maîtrise d'ouvrage	EPCI
Partenariat	Conseil Général , ADEME, Eco-emballages
Échéancier	2010- 2013
Coût de l'opération	Etablissement et animation de programmes locaux de prévention à préciser

Plan de financement prévisionnel	Action	Programmes locaux
	Financier	Conditions
	ADEME	Base 1,5 €/ habitant /an pour l'animation -> = 185 000 €/an pour l'ensemble du département*
	Eco-emballages	À préciser (pour le volet amélioration performance de la collecte sélective)
	Autofinancement	

*dans l'hypothèse de 3 porteurs de programmes sur le département : Syndicat des Cramades, SMOCE et SIETOM

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS
Programme financier prévisionnel
2010 –2014

Axe	Actions	Montant total	2010	2011	2012	2013	2014	taux d'aide		
								Ademe	CG	
1	Préciser la connaissance des gisements et des comportements actuels au regard de la prévention des déchets									
		70 000 €		35 000 €			35 000 €	50,00%	50,00%	
2	Renforcer la propositions d'outils simples de prévention des déchets									
	compostage individuel	guide composteurs	10 000 €	10 000 €				50,00%	50,00%	
			280 000 €		70 000 €	70 000 €	70 000 €	16,66%	16,66%	
	stop pub		6 000 €			6 000 €		50,00%	50,00%	
	sacs réutilisables		15 000 €	10 000 €				30,00%	30,00%	
3	Conduire des actions exemplaires	pm inclus 6/1	pm inclus 6/1	pm inclus 6/1	pm inclus 6/1	pm inclus 6/1	pm inclus 6/1			
4	Développer des programmes de communication									
	com grand public	référentiel / plan com	10 000 €	10 000 €					50,00%	50,00%
		conception	30 000 €		18 000 €	12 000 €			50,00%	50,00%
		édition	100 000 €		25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25,00%	25,00%
	actions pédagogiques jeunes	conception -diffusion	25 000 €	12 500 €	12 500 €				25,00%	25,00%
		animations	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	25,00%	25,00%
	formations élus et personnels collectivités	pm inclus 6/1	pm inclus 6/1	pm inclus 6/1	pm inclus 6/1	pm inclus 6/1	pm inclus 6/1			
5	Soutenir une offre de services adaptés									
	répertoires des solutions et services		10 000 €	10 000 €				30,00%	30,00%	
	recycleries/ressourceries		80 000 €		40 000 €	40 000 €		21,00%	21,00%	
	étude d'optimisation des services d'accueil / collecte		30 000 €	10 000 €	15 000 €			40,00%	40,00%	
6	Créer ou renforcer des moyens d'animation									
	1/ Mission départementale de prévention (1 poste)		225 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	50,00%	50,00%
	2/ programmes locaux de prévention		?							
TOTAL			951 000 €	112 500 €	235 500 €	223 000 €	190 000 €	185 000 €	taux moyen	
contribution ADEME			270 198 €	48 625 €	62 037 €	66 312 €	51 312 €	42 912 €	28,41%	
dont contribution Plan départemental de prévention			223 550 €	48 625 €	50 375 €	54 650 €	39 650 €	31 250 €		
dont contribution FDMD (composteurs)			46 648 €	0 €	11 662 €	11 662 €	11 662 €	11 662 €		
contribution CG			270 198 €	48 625 €	62 037 €	66 312 €	51 312 €	42 912 €		28,41%
dont contribution Plan départemental de prévention			223 550 €	48 625 €	50 375 €	54 650 €	39 650 €	31 250 €		
dont contribution FDMD (composteurs)			46 648 €	0 €	11 662 €	11 662 €	11 662 €	11 662 €		